



En'dans, mais

debout!

SOLIDARITÉ AVEC
LES PRISONNIERS EN LUTTE

Dans les années 1970, le milieu carcéral et ses dirigeants se sont fait brasser la cage. Des groupes communautaires et des universitaires s'étaient donné comme mission de faire justice aux prisonniers, de faire respecter leurs droits et de dénoncer l'abus dans les prisons. Une quinzaine d'organismes ont travaillé pendant 3 ans en vue de faire fermer Parthenais car les conditions de détention ne respectaient pas les droits fondamentaux auxquels les détenus ont droit. À cette époque, les gens se mobilisaient et faisaient des revendications. Aujourd'hui, plus personne ne bronche pour un prisonnier. C'est sûr que la prison a bien changé depuis ces années, mais la bataille n'est pas terminée!!

En ce moment, il y a un problème de surpopulation dans les prisons, je sais pas pourquoi j'écris « en ce moment » puisque ce problème est stagnant et existe depuis aussi loin que je puisse me souvenir. D'après moi, cela bafouille les droits des détenues en diminuant leur qualité de vie. Comment démontrer que parfois ce milieu de vie peut être pénible et invivable? La violence et les tensions sont récurrentes à cause entre autres du manque de sommeil, manque d'intimité et manque de stabilité.

D'après un rapport de la Commission canadienne des droits de la personne, les conditions de détention des femmes sont clairement plus difficiles que celles des hommes. Le classement des détenues qui est fait pour évaluer les besoins (types d'intervention et le niveau de sécurité), qu'elles nécessitent n'est pas adapté, car ils ont repris le modèle qui est utilisé pour les hommes. Alors que nous savons tous que Mars et Vénus sont bien différents. Il y a aussi le problème d'harcèlement et de fouilles abusives de la part des agents. C'est vraiment pas le fun ce faire *watcher* pendant que tu t'habilles ou que tu prends ta douche. C'est connu, c'est ben plus facile de s'en prendre au plus faible que soi.

Lorsque les forces de l'ordre ambitionnent, il ne faut pas se laisser-faire, car il y a plein de gens qui se battent et réussissent à faire respecter leurs droits. Rappelons-nous qu'en 2008, il avait eu l'imposition d'un règlement interdisant la cigarette dans les prisons et dans les cours extérieures, sauf pour les coutumes religieuses. Un groupe d'une vingtaine de prisonniers est allé devant la cour fédérale pour revendiquer leur droit de fumer. Ils ont bien fait de se tenir debout, car en octobre 2009 le juge Luc Martineau leur donna raison et laissa 90 jours aux centres correctionnels pour faire un revirement de situation.

Si tous les personnes incarcérées qui vivent des situations déplaisantes dans lesquelles elles se sentent pas respectées font des plaintes, les choses vont finir par changer. Il y a à la ville de Québec, un groupe de défense des droits des détenus (GDDDO). Malheureusement, c'est le seul que j'ai répertorié au Québec. C'est questionnable!

LORSQUE NOUS SOMMES DÉTENUES, NOUS AVONS TOUS :

Droit à la vie et la sécurité de la personne

Droit à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi

Droit à la liberté de parole et à la liberté de presse

Droit de ne pas être soumisEs à des peines ou des traitements cruels et inusités

Droit à une audition impartiale de sa cause (face au processus disciplinaire de l'établissement)

Droit à la présomption de l'innocence (pour le prévenu)



Marie-Ève,
Infoman de Montréal

SOURCES :

- [HTTP://RUEFRONTENAC.COM/NOUVELLES-GENERALES/SOCIETE/12677-CIGARETTE-EN-PRISON](http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/societe/12677-cigarette-en-prison)
- [HTTP://WWW.GDDDO.ORG/INDEX.HTML](http://www.gdddo.org/index.html)
- [WWW.ERUDIT.ORG/REVUE/CRIMINO/1991/24/N1/017303AR.PDF](http://www.erudit.org/revue/crimino/1991/24/N1/017303AR.PDF)